



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 février 2021 (18h30)
Salle Montgolfier- Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	21
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	26/01/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Clément CHAPEL

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAINTE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Aurélien HERRERO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Romain EVRARD), Catherine MOINE (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Catherine MICHALON (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELTI), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE).

**CM-2021-6 - ADMINISTRATION GENERALE - CONSEIL DE
PERFECTIONNEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LYON
ET RHÔNE (SEPR) - ELECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Conformément à l'article L 2121-33, du Code Général des Collectivités Territoriales, Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code précité et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

De ce fait, il convient à la suite du renouvellement du Conseil Municipal intervenu le 3 juillet 2020, de procéder à l'élection d'un représentant chargé de siéger au sein du Conseil de Perfectionnement de la SEPR, Centre de Formation Professionnelle Lyon et Rhône.

La SEPR, important service de formation, déploie 5 organismes sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont un centre est situé à Annonay.

A cet effet, Monsieur Simon PLENET, Maire, propose la candidature de Monsieur Jérémie FRAYSSE.

Aucune autre proposition n'étant formulée par l'assemblée et,

Après avoir procédé aux formalités électives,

La candidature proposée par Monsieur Simon PLENET est retenue.

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

EST DONC ELU en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil de Perfectionnement du Centre de Formation Professionnelle Lyon et Rhône : Monsieur Jérémy FRAYSSE.

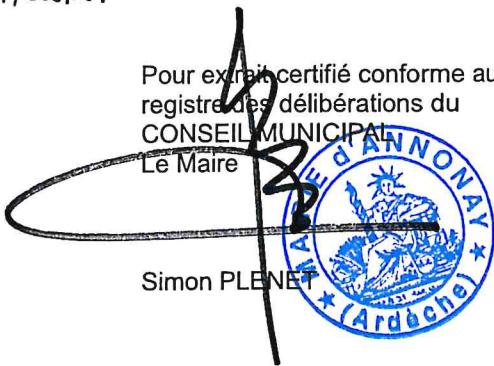
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Annonay le : 04/02/21
Affiché le : 08/02/21
Transmis en sous-préfecture le : 11/02/21
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

11 FEV. 2021